

51^e congrès confédéral

Le 51^e congrès confédéral se tiendra du 18 au 22 avril 2016 à Marseille

La préparation s'est amorcée par la volonté de la direction confédérale de visiter au moins 2000 syndicats. Dans le champ de la FERC quelques syndicats (peu) ont organisé ces réunions. Lorsqu'elles ont été bien préparées elles ont rassemblé une majorité de syndiqués qui ont eu des débats portant sur les 5 thèmes préparatoires au congrès confédéral. Cela doit permettre aux rédacteurs du document d'orientation de s'appuyer sur les attentes formulées par les syndiqués pour l'élaborer et aux syndiqués de se saisir de toutes les questions qui font débat dans l'orientation et dans l'organisation de la CGT afin de rassembler la confédération autour d'objectifs partagés par le plus grand nombre. Temps essentiel de la vie démocratique le congrès doit nous permettre de mieux rassembler les salariés dans l'action pour faire aboutir leurs revendications, construire le rapport de force nécessaire pour atteindre les objectifs de transformation de la société que nous nous serons fixés dans le respect de la démarche de la CGT. Les délégués désignés auront un rôle essentiel pour animer le débat autour des textes qui seront soumis à l'approbation des congressistes mais c'est l'ensemble de nos organisations, par des réunions avec tous les syndiqués, qui devra permettre de faire du 51^e congrès un congrès réellement démocratique.

Mandatement au congrès

Le nombre de délégués convoqués a été fixé à 1000 dont 100 retraités. Le CCN a acté les critères suivants : la parité femme-homme et la participation d'au moins 200 délégués de moins de 30 ans. Les objectifs de parité ont été fixés en fonction de la réalité des champs de syndicalisation, les fédérations étant plus ou moins féminisées (cf. tableau ci-joint pour la FERC). Les mandatements doivent se faire en co-responsabilité entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles territoriales (pour rappel, les UD n'ont pas de mandatement propre), d'où l'organisation de réunions au niveau régional. Mais la FERC a rappelé par une motion de sa commission exécutive que les règles validées par le CCN ne pouvaient contredire les principes élémentaires d'un congrès : les syndicats ont la responsabilité de désigner leurs délégués. Les échanges entre fédérations ou leurs organisations et les UD ne peuvent donc porter que sur les équilibres leur permettant d'avoir une représentation juste des professions, des réalités territoriales dans le respect maximum des règles fixées, d'autant que les spécificités de la FERC (unions et syndicats nationaux) rendent le respect de la répartition de la confédération difficile à tenir.

Rôle des délégué-e-s

Le rôle des délégués n'est pas simple d'autant qu'ils/elles seront désignés avant la parution des textes dont il faudra débattre. Ils/elles porteront les débats et des votes qui auront eu lieu dans les syndicats qu'ils/elles représentent, en tenant compte des avis contradictoires qui peuvent avoir été émis. Pour la FERC, dans la majorité des cas, les délégués représenteront plusieurs syndicats et devront veiller à ce que ceux-ci les invitent à participer aux réunions qu'ils tiendront pour pouvoir porter leur mandat et ceux d'un maximum de syndiqués. Cela pourra aussi être le cas pour les réunions qui auront lieu dans les UD. Les délégués des retraités, outre le fait qu'ils/elles porteront leurs spécificités, auront aussi la responsabilité de porter les mandats de plusieurs champs de la fédération. Pendant le congrès, le délégué participera aux travaux du congrès et votera au nom et conformément aux choix des syndicats qui l'ont mandaté. Dans ce sens il/elle pourra porter des votes différenciés sur un même sujet. Après le congrès il/elle participera au compte rendu de sa délégation en rendant compte de ses votes et des débats du congrès.

Répartition de la délégation FERC

Organisation	Nombre total	Femme	Homme
Educ'Action	18	13	5
UN FERC Sup	3	2	1
UN CROUS	1	1	
SNCA	1	1	
SNEIP	1	1	
SNPEFP	1	1	
SN AFPA	1	1	
SNTRS	2	1	
SN INRA	1	1	
Culture	2	1	
Autres	3	1	
UFR	3	1	
Total	38	27	11

LE DOSSIER

La finalité de ce dossier n'est pas de trancher les débats qui restent de la responsabilité des syndicats mais de les initier pour que ces derniers les portent à la connaissance de leurs syndiqués.

La démarche syndicale de la CGT, son rapport aux salariés dans la construction des revendications

Cette réflexion est importante car elle participe à notre capacité à syndiquer les salariés et à les mobiliser pour défendre leurs conditions de travail et conquérir de nouveaux droits. Dans l'absolu chaque adhérent et un maximum de salariés devraient pouvoir participer aux débats de nos organisations afin que nos revendications se construisent au plus près des préoccupations quotidiennes des salariés et des privés d'emploi en recherchant une cohérence dans les professions et les territoires. Ne pas le faire aboutit souvent à isoler le syndicat.

Comment organiser notre vie syndicale et nos débats pour permettre de renforcer ce lien ?

On peut noter la volonté de tenter des consultations assez larges sur certains dossiers mais le calendrier, imposé par le gouvernement, rend très difficile l'aller-retour entre les syndiqués et les directions qui doivent émettre un avis. La complexité de certains textes soumis à accord ne facilite pas non plus leur appropriation par les salariés. La CGT ne peut évidemment pas se satisfaire du constat de ces difficultés.

Le temps syndical ne peut pas être celui du gouvernement et le premier combat est bien celui de ne pas se laisser imposer des agendas sociaux resserrés. Lorsque la Commission Exécutive confédérale est chargée d'émettre un avis, rédige nos repères revendicatifs, porte les revendications CGT dans des négociations, cela doit se faire avec les fédérations, les syndicats, les sections syndicales et les structures territoriales. Ce sont des processus forcément longs et complexes qui doivent être améliorés. Nous contestons la manière dont s'est passée la réactualisation actuelle de nos repères revendicatifs confédéraux qui n'a pas permis aux syndicats de travailler collectivement sur les textes.

Il est aussi nécessaire de porter au sein des instances territoriales les débats qui traversent les syndicats afin de construire des revendications interprofessionnelles qui nous concernent comme salarié et citoyen.

Le processus de construction des luttes

Depuis plusieurs années le processus de construction des luttes n'a pas permis de porter le rapport de force au niveau suffisant pour avancer sur des objectifs revendicatifs majeurs en matière d'emploi, de salaires, de protection sociale ou de défense des services publics. C'est bien par l'appropriation des revendications et des valeurs portées par la CGT qu'une partie importante des salariés et des privés d'emploi adhère et/ou se reconnaît dans les appels de notre syndicat.

Comment s'adresser à nos collègues, à nos camarades, comment entendre leurs difficultés, leur volonté de se mobiliser ? Comment les rendre acteurs ?

Comment lutter contre un rouleau compresseur idéologique qui cherche en permanence à démontrer qu'aucune alternative au modèle économique libéral mondialisé, qu'aucune autre répartition des richesses ne sont possibles ?

Il est donc nécessaire de débattre sur nos lieux de travail pour convaincre que d'autres choix existent et qu'il faut agir pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux en réponse aux besoins des populations. Il faut être en capacité de construire des perspectives de lutte dans le temps qui n'apparaissent pas comme une succession de journées d'action sans lien et sans objectif. Il n'y a pas de solution simple pour débloquer les freins à la mobilisation que nous rencontrons ! Il y a dans des entreprises, des établissements, des luttes qui se construisent et même quelques-unes qui gagnent.



Notre fédération doit être un lieu d'articulation important, permettant à la fois la popularisation des luttes menées dans les syndicats, leur confédéralisation tout en travaillant à

l'implication des syndicats dans les mobilisations interprofessionnelles.

Le rapport de la Cgt avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif

Les derniers congrès confédéraux ont donné lieu à de nombreux débats sur la question du « syndicalisme rassemblé ».

Dans l'esprit des textes adoptés au 50^e congrès, il faut distinguer notre visée globale qui est le rassemblement des salariés et les moyens utilisés pour y parvenir, parmi lesquels la construction de revendications unitaires à partir des attentes des salariés exprimés à l'initiative des syndicats dans les entreprises. Rien ne doit partir du sommet mais au contraire les initiatives unitaires interprofessionnelles doivent s'appuyer sur la réalité du travail.

Souvent une confusion existe qui amène les syndiqués à utiliser le terme de « rassemblé » compris dans le sens d'« unifié » pour réduire la multiplicité des organisations syndicales ou comme le seul fait de créer des accords au sommet.

Est-ce dans ce cas la recherche de l'unité à tout prix avec le risque d'abandonner certaines revendications de la CGT ou l'occasion d'être plus fort pour faire aboutir des revendications exprimées en commun ?

Mettre les salariés au cœur du processus ne permet-il pas de les pousser à les exiger y compris des autres syndicats ? Doit-on rassembler dans ce but un maximum de partenaires ou doit-on ne faire l'unité qu'avec certaines organisations considérées « de lutte » ?

Peut-on considérer certaines organisations comme des partenaires « de droit », porteuses des mêmes valeurs que nous alors qu'à de multiples occasions nous avons eu des divergences de fond et que certaines

signent des accords contraires aux droits des salariés (précarité, PPCR, formation professionnelle) ?

La diversité des situations dans les branches professionnelles, les entreprises, amène souvent des réponses diverses à cette question.

Il nous faut souvent jongler entre « ne pas aller aussi loin que nous le souhaiterions dans la plate-forme revendicative » ou « nous heurter à l'incompréhension des salariés qui ne comprennent pas toujours pourquoi l'ensemble des syndicats ne se mettent pas dans l'action au même moment ».



Pour autant, si nous créons les conditions du rassemblement des salariés, autour de leurs aspirations, alors, sous ce rapport de force, il y aura une construction syndicale unitaire porteuse de progrès social.

Le rapport au politique et l'unité d'action avec d'autres forces sociales se pose. Si certains pensent que les statuts de la CGT et la Charte d'Amiens, qui instaurent son indépendance vis-à-vis du politique, ne permettent pas de se rapprocher de

partis politiques, d'autres pensent que la CGT doit travailler avec eux pour mener des actions afin de voir aboutir son objectif de transformation de la société.

La question centrale n'est-elle pas de bien distinguer l'indépendance des syndicats en matière d'élaboration de leurs propres orientations, revendications, mobilisations ?

L'utilisation des forces syndicales, en particulier de celles de la CGT, dans les actions organisées à des seules fins d'enjeux politiques est contraire aux orientations historiques de la CGT avec le danger permanent de confondre les rôles et d'ignorer la représentativité de la CGT.

Le rôle d'un syndicat n'est-il pas de porter les attentes du monde du travail, de représenter les syndiqués dont tout le monde reconnaît aujourd'hui la grande diversité en matière de conviction politique et non de peser pour valoriser tel ou tel parti politique ?

Notre condamnation du FN et l'incompatibilité de ce parti avec nos valeurs CGT est d'une autre nature bien évidemment.

De la même manière, la CGT doit s'interroger sur l'utilité et l'efficacité du travail avec des associations même si la question ne porte pas autant d'enjeux que celle du politique.

Pour sa part la FERC travaille avec des associations dans le cadre du Réseau Education Sans Frontière, du Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education, dans les actions contre les LGBTphobies à l'École.

LE DOSSIER

La place de la CGT dans le syndicalisme mondial et européen

L'adhésion de la CGT à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et à la Confédération Européenne Syndicale (CES) font débats.

Si parfois la question de l'affiliation est posée, ce qui interroge plus largement c'est le rôle de la CGT en Europe et dans le monde, celui de ses fédérations, c'est la prise en compte ou non de cette dimension dans les enjeux revendicatifs et dans les luttes.

Pour certains la CES est une force d'accompagnement et de régulation sociale dans le cadre de l'Union Européenne. Ils considèrent que l'UE a été construite pour promouvoir l'essor du capitalisme et ne peut en aucun cas être « sociale » et que ce « dialogue social » ne peut aboutir à des négociations en faveur des salariés.

Les congrès ont jusqu'alors considéré que, si la CES doit être plus revendicative en donnant l'impulsion à des mobilisations d'ampleur au niveau européen, elle est le seul cadre objectif de travail avec des dizaines de millions de syndiqués rassemblés en son sein. Cela permet au niveau des groupes européens et des branches professionnelles de porter des revendications et de construire des mobilisations. L'adhésion de la CGT est alors considérée comme une possibilité de modifier les rapports de force en interne à la CES en faveur d'une approche plus combative des enjeux sociaux, sur les droits des travailleurs et sur la défense des services publics.

La FERC est affiliée à l'Internationale de l'Éducation. Elle y milite pour imposer le droit universel à l'Éducation, pour que l'Éducation, la Connaissance et la Culture ne soient pas considérés comme des marchandises et soient exclus des traités commerciaux.

Quel que soit le résultat des débats qui auront lieu lors du congrès sur cette question, la CGT doit être porteuse d'une visée globale pour lutter contre le capitalisme mondialisé et pour que le principe de l'intérêt général prime sur celui de l'intérêt particulier, pour la reconnaissance des biens publics universels et pour la paix.

La démocratie interne dans la CGT

Les syndicats sont la base de la construction des processus démocratiques dans la CGT. Leur qualité de vie syndicale est essentielle pour que les adhérents soient acteurs des choix qui engagent leur organisation syndicale. Les syndicats regroupés en fédération et en union départementale doivent dans ce cadre participer à la confédéralisation des revendications et des luttes.

La crise récente de la CGT a mis en lumière les difficultés qu'ont les organes de direction, que sont la Commission Exécutive Confédérale, le bureau et le Comité Confédéral National, à jouer tout leur rôle. Une réflexion doit être engagée à ce sujet lors du congrès.

L'organisation de la FERC, avec une majorité de salariés regroupés dans des syndicats nationaux ou des unions nationales de syndicats, complexifie le processus mais permet aussi le déploiement national de la CGT qui s'adresse à plus de 1 300 000 fonctionnaires ou précaires de la fonction publique et à près d'un million de salariés de droit privé.

Les réformes territoriales en modifiant les lieux de décisions dans la fonction publique mais aussi pour la mise en œuvre des politiques publiques interrogent sur l'organisation des structures syndicales.

Des coordinations interprofessionnelles ou territoriales apparaissent comme des nécessités au niveau régional, inter régional, des métropoles, au niveau des filières professionnelles. Quelle forme donner à ces coordinations ? Quel fonctionnement démocratique nécessitent-elles ? Quelle place des syndicats, des syndiqués et des salariés ? Comment construire les mandats et les mettre au service de la vie syndicale et des luttes ?

L'amélioration de la circulation des informations, des réflexions et des prises de décision collectives à tous les niveaux est indispensable pour le fonctionnement de notre syndicat car c'est ce qui lui permet d'être à la fois une organisation qui se construit et s'organise au plus près des salariés et en même temps la première confédération syndicale en France.

